

*Mise en garde*  
*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*



ASSEMBLÉE 21-CAP-01

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 4 février 2021** 17 h 00, par visioconférence.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Jonathan Tabarah, président et conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Magalie Queval, vice-présidente et conseillère de la Ville de Boucherville  
Madame Marilou Alarie, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Julie Bourgoïn, conseillère de la Ville de Saint-Lambert  
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté  
Madame Sylvie DesGroseilliers, conseillère de la Ville de Brossard  
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général  
Maître Carole Cousineau, directrice Affaires juridiques et secrétaire corporative  
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-01

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- 6.1 Approbation des ententes à intervenir entre le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Société de transport de l'Outaouais (STO) et le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) – Acquisition d'autobus électriques de 12 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **Période de questions du public**

Les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont été remplacées par celles du décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

Toutefois, comme il est impossible de respecter les mesures sanitaires prévues par le décret, dont celle du maintien de la distanciation de deux mètres entre les personnes présentes, les séances se tiennent sans la présence du public.

Les usagers peuvent poser leur question, entre 12 h et 14 h le jour de la séance, via l'adresse courriel publiée sur le site internet du RTL.

Sept questions sont est adressées aux membres par voie électronique.

Les cinq premières questions proviennent de messieurs Axel Fournier, Simon Hamelin-Pratte, Jean-Michel Laliberté, Julien Moukhtar et de Simon Laporte de l'Association pour le transport collectif de la Rive-Sud (ATCRS), la sixième de monsieur Guillaume Verdon et la dernière de monsieur Gilles Desjardins.

Le président du conseil d'administration répond à chacune des questions.

QUESTION 1 :

Le budget 2021 ne distingue plus les dépenses de transport régulier des dépenses de transport adapté. Est-il possible d'obtenir une version du budget 2021 qui présente les mêmes postes de dépenses?

QUESTION 2 :

Le budget 2021 contient un poste budgétaire de 258 000 \$ pour les lignes 86 et 87 à Boucherville, deux lignes qui ont cependant été coupées depuis le début de la pandémie. Est-ce que cela signifie que les contribuables de Boucherville paient pour un service spécial qui n'est pas offert?

RÉPONSES :

Pour ce qui est du budget et de la portion transport adapté, il nous fera plaisir de vous acheminer les documents et répondre à vos questions par courriel.

Quant au montant pour les lignes 86 et 87, celui-ci a été prévu pour nous permettre de réactiver les ententes de service au moment où la reprise d'achalandage se fera avec la reprise d'activités au Centre-ville de Montréal. Il ne s'agit donc pas d'un coût, mais d'une disponibilité pour la relance. Soyez assurés que les contribuables de Boucherville paient seulement lorsque le service est réellement offert.

QUESTION 3 :

Le gouvernement a annoncé son intention de rouvrir les établissements d'enseignement supérieur aux étudiants. Or, plusieurs secteurs ne sont pratiquement plus desservis à Boucherville. Le RTL entend-il remettre en service certaines lignes?

QUESTION 4 :

Avant la pandémie, on pouvait facilement compter entre 55 et 60 personnes dans plusieurs départs d'autobus. Cela implique une vingtaine de personnes debout dans ces autobus. Bien que ces chiffres soient « légaux », c'est loin d'être confortable. Est-ce que le RTL entend prendre des mesures pour éviter qu'après la pandémie, on se retrouve avec des ratios aussi élevés qu'avant?

QUESTION 5 :

Quel est votre plan du retour au service normal : est-ce qu'après l'entrée en fonction du REM, il y aura le même nombre d'heures de service qu'en 2019?

QUESTION 6 :

En septembre dernier, alors qu'exo, la STM et la STL choisissaient de préserver leur service, le RTL a choisi d'ajouter une deuxième vague de coupures, laquelle a été reconduite en janvier. Pourquoi le RTL a choisi de couper dans son service plutôt que de le maintenir comme les autres sociétés?

RÉPONSES :

Tout d'abord, nous suivons de près la situation pour ajuster en continu le service, comme on le fait depuis le début de la pandémie, selon la reprise des activités.

Nous avons dû diminuer le service du RTL sur l'ensemble du territoire afin de respecter les orientations énoncées par l'ARTM et leur demande de compression budgétaire. Chaque ville du territoire est touchée et chaque société de transport a reçu la demande de l'ARTM. D'autres ont aussi fait des coupures de service.

Sachez cependant que le service, qui était de 68,5% avant la rentrée scolaire est de 85% depuis septembre.

Avec la 2e vague et le confinement en vigueur, l'achalandage reste faible, ce qui crée une pression sur les revenus et le financement du service. Nous n'avons donc pas la capacité de remettre 100% du service actuellement.

Par ailleurs, il est difficile actuellement de prévoir le comportement des clients lorsque la situation reviendra à la normale.

Pour le service à l'arrivée du REM, nous visons le plus possible de revenir à une offre de service semblable à 2019, mais il y aura des besoins propres au REM qui devront être considérés.

Nous avons tenu des consultations publiques pour évaluer les besoins de nos clients en 2018-2019. Nous reviendrons vous voir dans les prochains mois.

En ce qui concerne le nombre de personnes à bord, nous ajustons, lorsque les ressources le permettent, le nombre d'autobus sur une ligne lorsque nous constatons des surcharges. Pour l'après-pandémie, nous sommes en réflexion à ce sujet et nous allons tenter de nous adapter selon les ressources dont nous disposerons à ce moment.

Quant à l'ouverture des institutions d'enseignement, nous allons suivre l'évolution des besoins et les demandes qui nous sont acheminées et ajuster progressivement les services selon les ressources disponibles. La demande est donc prise en note et sera transmise à nos équipes.

#### QUESTION 7 :

Compte des risques lié à la propagation du Covid-19, n'y a-t-il pas lieu d'adopter une résolution pour interdire temporairement, le fait de boire ou de manger dans les autobus?

#### RÉPONSE :

Le règlement à bord découle d'un décret gouvernemental. Nous devons nous y soumettre puisque ce décret a préséance sur nos règlements. Celui-ci indique que le client peut retirer momentanément son couvre-visage pour boire ou manger, ou à des fins d'identification.

Ceci dit, nous invitons nos clients à faire preuve de respect envers les autres et à s'abstenir de manger et boire si possible.

### **3. Adoption des procès-verbaux**

#### **3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-02**

##### **Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 3 décembre 2020**

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Julie Bourgoïn :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 3 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. Dossiers – Gestion durable des ressources**

#### **4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-03**

##### **Adoption du calendrier des séances publiques du conseil d'administration pour l'année 2021**

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Nancy Decelles :

D'APPROUVER le calendrier des assemblées publiques du conseil d'administration pour l'année 2021, comme suit :

Le jeudi 4 février 2021 (approuvé en février 2020)  
Le jeudi 11 mars 2021  
Le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021  
Le jeudi 6 mai 2021  
Le jeudi 3 juin 2021  
Le mercredi 7 juillet 2021  
Le jeudi 2 septembre 2021  
Le mercredi 6 octobre 2021  
Le jeudi 4 novembre 2021  
Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021

Le jeudi 3 février 2022

Les assemblées publiques se tiennent au siège social du RTL et débutent à 17h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-04

**Nomination de membres représentants du Réseau de transport de Longueuil (RTL) au comité de retraite des cadres de direction, au comité de retraite des cadres intermédiaires et de premier niveau et au comité de retraite des membres du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3333**

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Marilou Alarie :

DE RENOUELER, pour une période de trois (3) ans, à titre de membres représentant le RTL au comité de retraite des cadres de direction, les mandats de:

- Madame Martine Alie, directrice des Ressources humaines;
- Monsieur Sylvain Gonthier, directeur principal Opérations;
- Monsieur Michel Lanctôt, membre du conseil d'administration du RTL et conseiller de la Ville de Longueuil.

DE RENOUELER, pour une période de trois (3) ans, à titre de membre représentant le RTL au comité de retraite des cadres intermédiaires et de premier niveau, le mandat de:

- Madame Magalie Queval, membre du conseil d'administration du RTL et conseillère de la Ville de Boucherville.

AUSSI, DE NOMMER, pour une période de trois (3) ans, à titre de membre représentant le RTL au comité de retraite des membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3333 :

- Monsieur Sylvain Gonthier, directeur principal Opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-05

**Approbation des modifications au texte du régime de retraite des cadres de direction du Réseau de transport de Longueuil (RTL)**

Il est proposé par Robert Myles, appuyé par Michel Lanctôt :

D'APPROUVER les modifications apportées au texte du Régime de retraite des cadres de direction du RTL.

Les modifications sont rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et ont été rédigées par la firme Morneau Shepell, telle que mandatée par le comité de retraite des cadres de direction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-06

**Approbation d'une lettre d'intention avec l'Autorité régionale de transport métropolitain relativement à la délégation au Réseau de transport de Longueuil (RTL) d'un projet de construction de la billetterie métropolitaine de Longueuil**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Jean-François Boivin :

D'APPROUVER la lettre d'intention au conseil relativement à la délégation au Réseau de transport de Longueuil (RTL) d'un projet de construction de la billetterie métropolitaine du terminus Longueuil par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), le ou vers le 4 février 2021.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, cette lettre d'intention reçue de l'ARTM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-07

##### **Adoption du règlement L-110 pour financer la réalisation de projets de maintien et de développement des actifs au cours de l'exercice financier 2021**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-110 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par Magalie Queval, appuyé par Michel Lanctôt :

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-110 autorisant un emprunt de six millions six cent quatre-vingt-six mille dollars ( 6 686 000 \$ ) pour financer la réalisation de projets de maintien et de développement des actifs au cours de l'exercice financier 2021.

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-110 décrétant la réalisation de projets à cette fin.

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

D'AUTORISER les personnes désignées dans le règlement intérieur du Réseau de transport de Longueuil L-02 à signer, pour et au nom du RTL, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-08

##### **Adoption du règlement L-111 autorisant un emprunt pour financer l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux technologiques au cours de l'exercice financier 2021**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-111 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Nancy Decelles :

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-111 autorisant un emprunt de neuf millions soixante-quatre mille dollars (9 064 000 \$) pour financer la réalisation de projets technologiques au cours de l'exercice financier 2021.

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-111 décrétant la réalisation de projets à cette fin.

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

D'AUTORISER les personnes désignées dans le règlement intérieur du Réseau de transport de Longueuil L-02 à signer, pour et au nom du RTL, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-09

##### **Adoption du règlement L-112 autorisant un emprunt pour financer la réalisation d'études, de plans et de devis nécessaires à la réalisation de projets pour les centres d'exploitation du Vieux-Longueuil et de Saint-Hubert au cours de l'exercice financier 2021**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) peut décréter un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-112 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Robert Myles :

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-112 autorisant un emprunt de vingt-cinq millions deux cent vingt et un mille dollars (25 221 000 \$) pour financer, au cours de l'exercice financier 2021, la réalisation d'études, de plans et de devis nécessaires à la réalisation de projets pour les centres d'exploitation du Vieux-Longueuil et de Saint-Hubert.

D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-112 décrétant la réalisation de projets à cette fin.

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

D'AUTORISER les personnes désignées dans le règlement intérieur du Réseau de transport de Longueuil L-02 à signer, pour et au nom du RTL, tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-10

##### **Prolongation de contrat – Service de taxi collectif aux clients - période transitoire**

CONSIDÉRANT QUE des changements législatifs apportés par la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* (RLRQ, c. T-11.2) sont entrés en vigueur le 10 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* a eu un impact sur l'échéancier de préparation et de publication de l'appel d'offres éventuel pour les services de taxis collectifs et transport de personnes;

CONSIDÉRANT QUE la clause 2.02 du contrat actuel de services de taxis collectifs et transport de personnes permet de maintenir à la date de fin du contrat, la prestation des services, aux prix en vigueur, pour une période n'excédant pas trois (3) mois.

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Michel Lanctôt :

DE PROLONGER à compter du 4 avril 2021 le contrat P18-004, octroyé à la firme 9145-7200 QUÉBEC INC. faisant affaires sous le nom de ALLO TAXI, pour la fourniture d'un service de taxi collectif aux clients pour une période de trois (3) mois, rapportant ainsi l'échéance du contrat au 4 juillet 2021, aux mêmes conditions pour un montant supplémentaire maximal estimé à 353 130,52 \$ (taxes incluses), conformément aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-11

##### **Octroi de contrat – Programme d'aide aux employés du Réseau de transport de Longueuil – prolongation de contrat**

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

D'EXERCER l'option de prolongation du contrat P17-017 – Programme d'aide aux employés du Réseau de transport de Longueuil à la firme MORNEAU SHEPELL LTÉE, pour une période de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, conformément à l'appel d'offres, aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 229 977,38 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.10 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-12

##### **Octroi de contrat – Fourniture, installation et support d'une solution d'affichage numérique dans les abribus**

Il est proposé par Julie Bourgoin, appuyé par Jean-François Boivin :

D'OCTROYER les contrats à la suite de l'appel d'offres public P20-059 – Fourniture, installation et support d'une solution d'affichage numérique dans les abribus, au seul soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final par lot, soit l'entreprise SOLOTECH INC., aux prix unitaires soumis, pour un total estimé à 2 228 185,60 \$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

	<b>Montants</b>
Lot 1 - Solution pour panneaux à messages variables à recharge solaire (79 unités)	1 480 213,44 \$
Lot 2 - Solution pour panneaux à messages variables à recharge électrique (41 unités)	747 972,16 \$
Total (Taxes incluses) :	2 228 185,60 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.11 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-13

##### **Dépôt – Liste des chèques émis**

PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 14 novembre 2020 au 16 janvier 2021 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 29 885 648,86 \$.

#### 4.12 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-14

##### **Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – novembre et décembre 2020**

PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour les mois de novembre et décembre 2020.

5. **Intervention des membres du conseil**

Chacun des membres s'adresse à l'audience tour à tour.

6. **Affaires nouvelles**

6.1 **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-15**

**Approbation des ententes à intervenir entre le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Société de transport de l'Outaouais (STO) et le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) – Acquisition d'autobus électriques de 12 mètres**

Il est proposé par Jérôme Savaria-Carrière, appuyé par Sylvie DesGroseilliers :

D'APPROUVER les ententes à intervenir entre le RTL et la STO ainsi qu'entre le RTL et la STTR concernant une demande commune de soumissions publiques pour l'acquisition d'autobus électriques de 12 mètres.

D'AUTORISER le directeur général à finaliser, pour et au nom du RTL, la négociation de ces ententes et d'en autoriser la signature.

La présente résolution est toutefois conditionnelle à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la STTR et/ou la STO concernant l'acquisition d'autobus électriques 12 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-16**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Sylvie DesGroseilliers de lever la présente assemblée.

Il est 17h34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Jonathan Tabarah  
Président

---

Me Carole Cousineau  
Secrétaire corporative